



## REUNION DU COMITE SYNDICAL

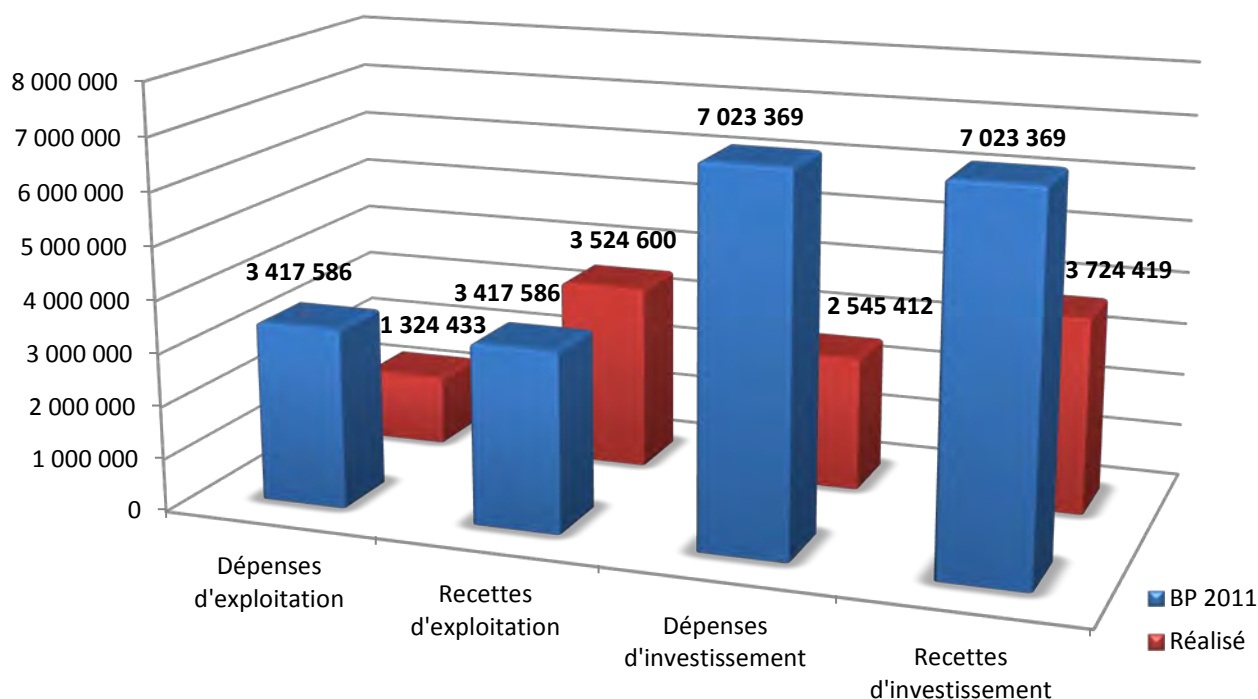
JEUDI 22 MARS 2012

### LE MOT DU PRESIDENT

Journée mondiale de l'eau

### COMPTE ADMINISTRATIF 2011

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Réalisation de l'exercice</b>	Exploitation	1 324 433.33	2 099 318.18	<b>+ 774 884.85</b>
	Investissement	2 545 412.33	3 216 594.27	<b>+ 671 181.94</b>
<b>Report de l'exercice N-1</b>	Report exploitation		1 425 281.44	
	Report investissement		507 824.52	
<b>RAR à reporter en N+1</b>	Investissement	3 924 673.00	1 039 817.00	
<b>Total</b>		<b>7 794 518.66</b>	<b>8 288 835.41</b>	<b>494 316.75</b>



👉 Délibération « Approbation du compte administratif 2011 ».

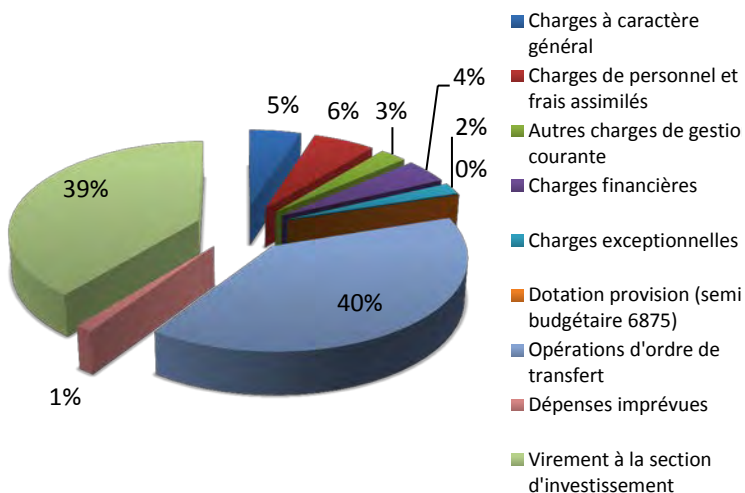
👉 Délibération « Approbation du compte de gestion 2011 »

👉 Délibération « Affectation des résultats 2011 ».

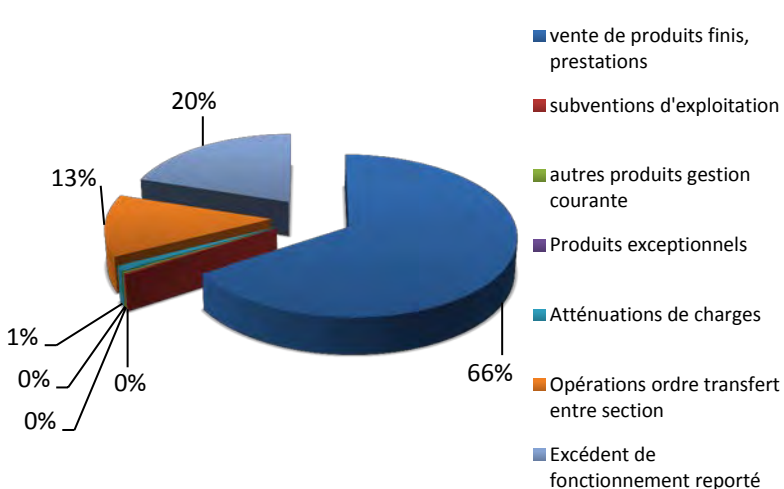
# BUDGET 2012

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

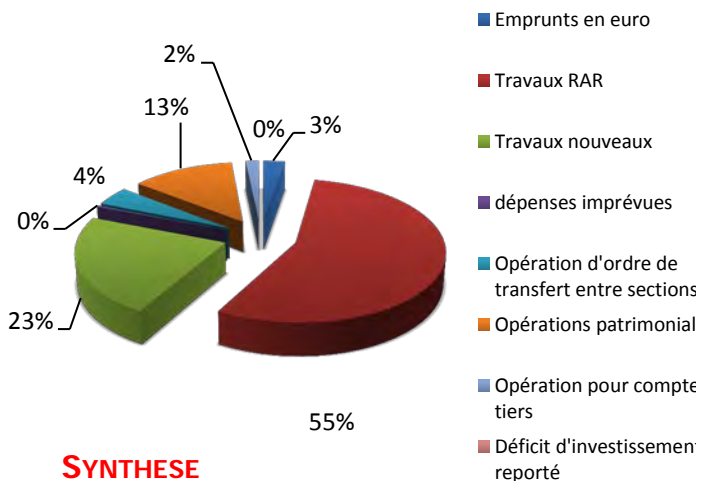


### RECETTE

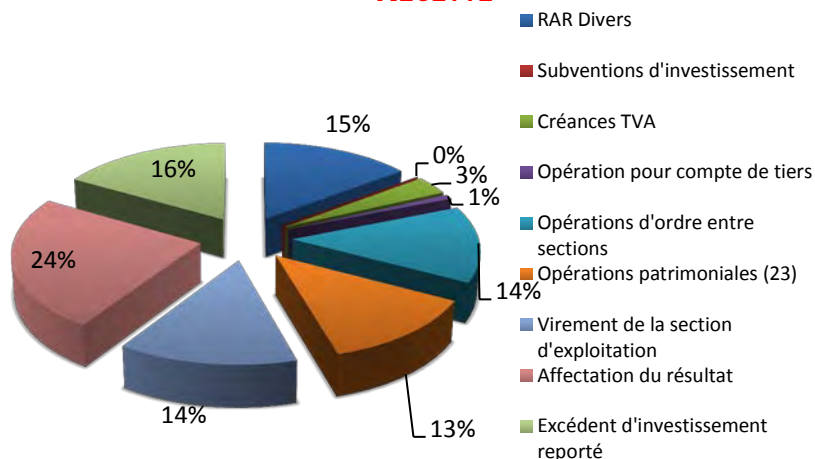


## INVESTISSEMENT

### DEPENSES



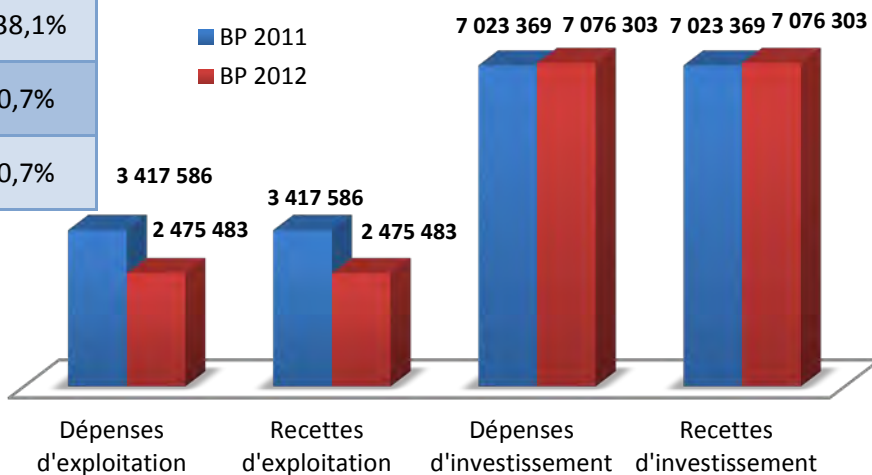
### RECETTE



## SYNTHESE

	BP 2011	BP 2012	Variation
Dépenses d'exploitation	3 417 586	2 475 483	-38,1%
Recettes d'exploitation	3 417 586	2 475 483	-38,1%
Dépenses d'investissement	7 023 369	7 076 303	0,7%
Recettes d'investissement	7 023 369	7 076 303	0,7%

## Evolution budget 2011 - 2012



👉 Programmation pluriannuelle du SMNEP 2009 - 2012

👉 Délibération « Approbation du budget primitif 2012 »

## SCHEMA DIRECTEUR : PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Lors de sa dernière séance, le Comité syndical a validé le scénario n°3 – Arthez vers Bordes. La phase 4 doit conduire à la planification de ces investissements.

**Phase 4** : Programmation des travaux et impact sur le prix de l'eau

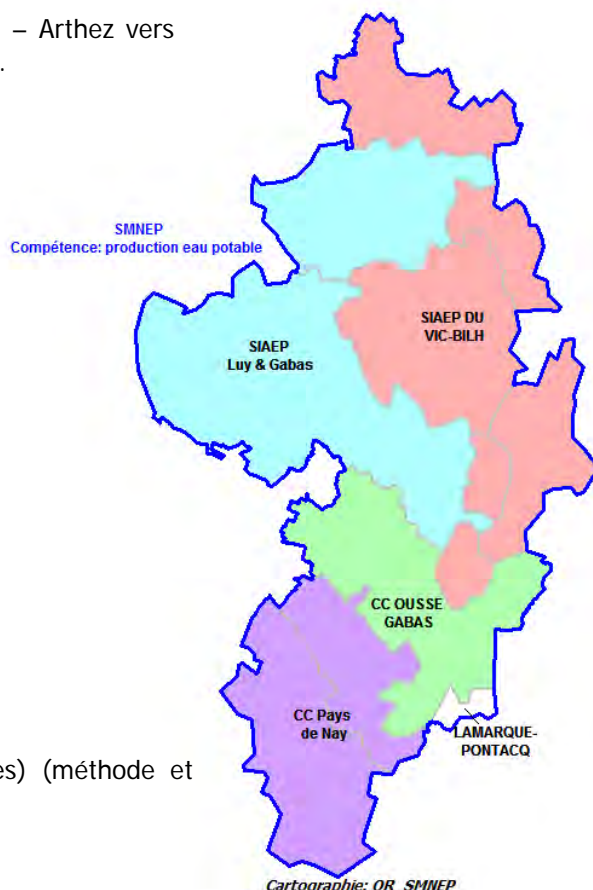
👉 Présentation SOGREAH

## DETERMINATION ET VOTE DU PRIX DE L'EAU

👉 Délibération « Tarif eau potable - Part Syndicale »

## UNITE DU SMNEP

- Schéma Directeur : fédère l'ensemble des syndicats distributeurs
- Solidarité territoriale des 4 futurs distributeurs :
  - Luy et Gabas
  - Pays de Nay
  - Vallée de l'Ousse
  - Vic-Bilh
- Mutualisation distributeurs
- Difficulté dans la protection des captages (captages prioritaires) (méthode et communication)
- Maison de l'Eau, Route de l'eau, Accueil et communication



## PAT GAVE DE PAU

L'accueil de Mme Béangère AVIRON-VIOLET, animatrice du PAT Gave de Pau, a été validé lors du comité syndical du 9 février 2012. Elle sera présente à la Maison de l'Eau sur la période 15 octobre – 31 décembre 2012.

- 👉 Délibération « création d'un emploi occasionnel d'ingénieur »
- 👉 Délibération « autorisation de signature de la convention avec le Syndicat des Trois Cantons »
- 👉 Délibération « extension du régime indemnitaire de la filière technique à un emploi occasionnel d'ingénieur »
- 👉 Délibération « autorisation du temps partiel »

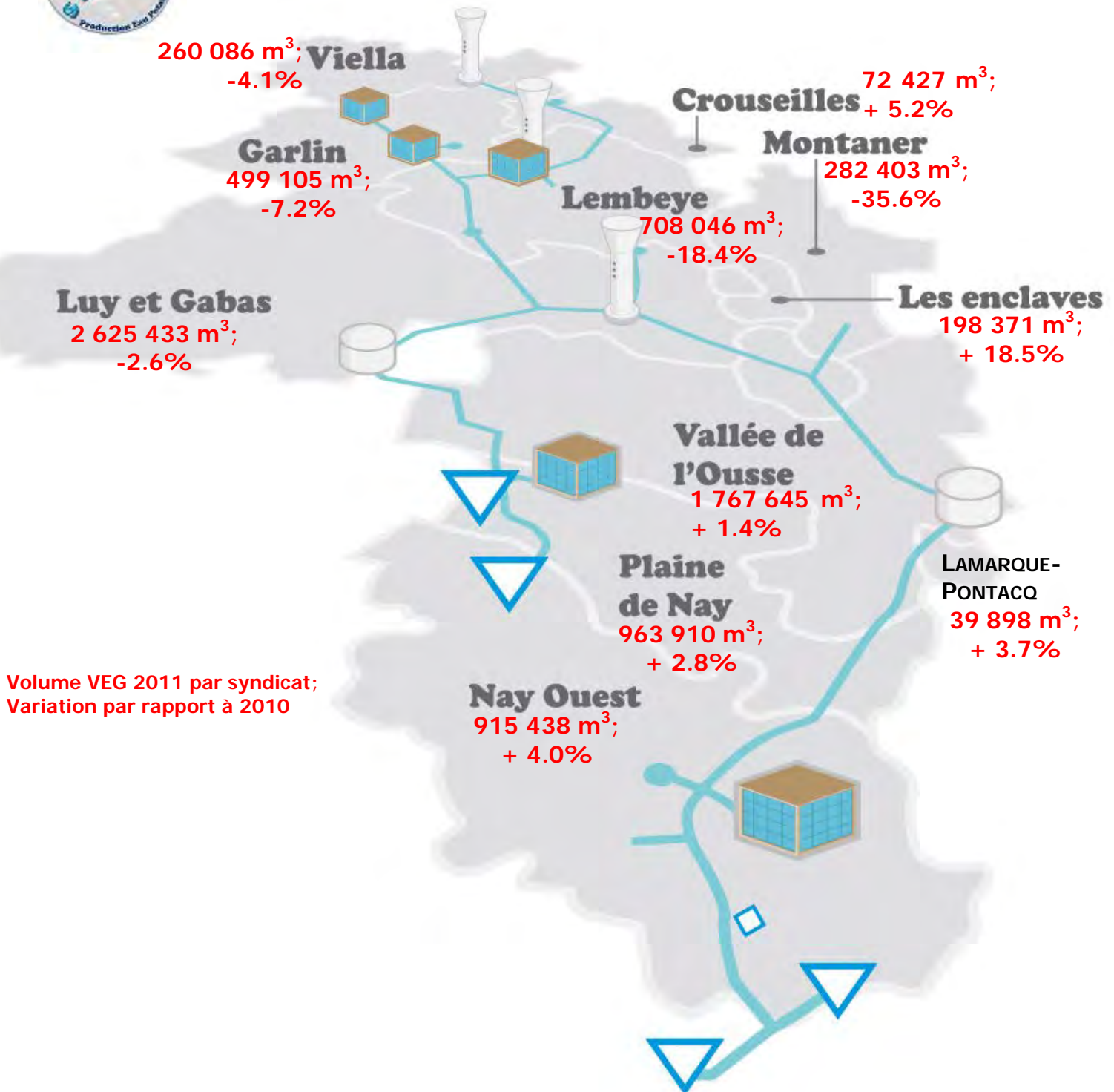


## QUESTIONS DIVERSES

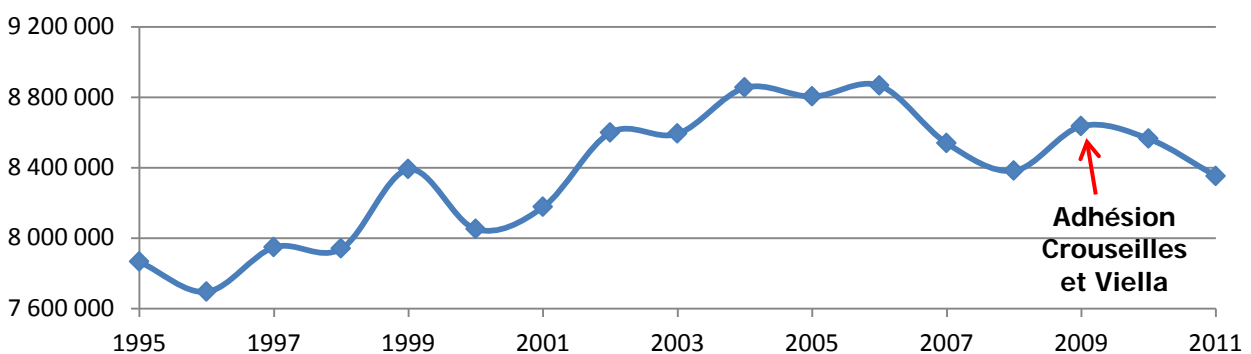
- **Rappel** validation des volumes de **VEG 2011** avant le 30 mars 2012
- **RH** : mise en place d'un compte épargne temps
- **RH** : **Réévaluation des indemnités de stage**

👉 Délibération « Versement d'une gratification aux stagiaires du SMNEP »

- **Enquête publique Aygues – Arthez** : Avis favorable du Commissaire enquêteur sous 3 réserves



### EVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMES SUR LE TERRITOIRE DU SMNEP







# PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU SMNEP 2009 - 2012

## 404 – Usine de Lespielle

- Coût total : 4 910 K€ TTC
- Subventions : 3 277 K€
- SMNEP : 1 633 K€
- Planning : mise en service le 02 mai 09

**S**

## 901 - Maison de l'Eau :

- Coût total : 1.160 M € TTC
- **RAR 2011 : 27.5 K€**
- Subventions : 0
- Planning : réception le 19 mai 2011.

**S**

## 909 - Station d'alerte du Gave de Pau :

- Coût total : 134,9 K€ TTC
- Budget 2009 : 135 K€
- Subventions : 88,5 K€
- SMNEP : 46,4 K€
- Planning : Réception mai 09

**S**

## 1006 – Acquisition matériel terrain :

- Coût estimatif : 20 K€ TTC
- Budget 2010 : 20 K€
- DM1 2010 : 10 K€
- Planning : réceptionné en 2010.

**S**

## 405 – Château d'eau de Castillon

- Coût total : 1 646 K€ TTC
- Subventions : 676 K€
- SMNEP : 970 K€
- Planning : réception avril 09

**S**

## 902 - Château d'eau de Viella

- Coût total : 413 K€ TTC
- Subventions : 119,6 K€
- SMNEP : 160,4 K€
- Syndicats partenaires : 133 K€
- Planning : Réception le 4 février 2010.

**S**

## 910 - Modernisation Arthez d'Asson Tr2 :

- Coût total : 347K€ TTC
- **RAR 2011 : 338 K€**
- Subvention : 105 K€ CG64, 111.2 K€ AEAG (A confirmer)
- Planning : Travaux débutés en janvier 2012 pour une durée estimée à 6 mois.

## 1007 – Renouvellement réseau :

- Coût estimatif : ??? K€ TTC
- **RAR 2011 : 1.6 M €**

## 406 – Raccordement du SIAEP de Nay

- Coût total : 1 394 K€ TTC
- Subventions : 192 K€
- SMNEP : 563 K€
- Syndicat partenaire : 639 K€
- Opération soldée en avril 2009

**S**

## 903 - Liaison Castillon - Lembeye:

- Coût estimatif : 873 K€ TTC
- **RAR 2011 : 321.5 K€**
- **BP 2012 : 500 K€**
- SIAEP Lembeye: 115.4 K€
- Subventions : demande d'aide déposée auprès de l'AEAG et du CG 64 (11/04/11)
- Planning : Phase 1 terminée. Phase 2 : publication du DCE le 21 février 2012. Ouverture des plis le 22 mars 2012. Démarrage des travaux prévu pour début juillet.

## 911 - Optimisation captage des Aygues :

- **RAR 2011 : 500 K€**
- Subventions : ? Solliciter l'AEAG et le CG 64
- Planning : Découlera du SDAEP et du programme 907

## 602 – Modernisation Arthez d'Asson Tr1

- Coût total : 397 K€ TTC
- Subventions : 117 K€
- SMNEP : 280 K€
- Planning : réception mai 09

**S**

## 912 - Sécurisation liaison Arthez - Baudreix :

- **RAR 2011 : 500 K€**
- Subventions : ? Solliciter l'AEAG et le CG 64
- Planning : Découlera du SDAEP

## 605 – Etude des périmètres de protection :

*Finalisation de l'ensemble des PP du SMNEP (étude hydrogéologique agréé, géomètre,...)*

- **RAR 2011 : 3.5 K€**
- **Budget 2012 : 5 K€**
- Subvention : 0

## 904 – Actualisation du Schéma Directeur :

*Bouclage Arthez d'Asson – Bordes, Captage total Aygue Blanche et Aygue Nègre, Captage puits sur Baudreix et Baliros, renouvellement réseau,...*

- Coût total : 197 K€ TTC
- **RAR 2011 : 63.8 K€**
- Subventions : 132 K€ AEAG, 49.5 K€ CG64
- Planning : En cours : phase 4 engagée. Fin de mission prévue pour 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

## 913 - Recherche en eau Arriou et Pourrios :

- Coût total : 40 K€ TTC
- **RAR 2011 : 11.7 K€**
- Subventions : 9 K€ CG64
- Planning : phase 2 a été lancée en 2010 et se poursuit en 2011. Un traçage devrait prochainement être réalisé afin de déterminer le bassin versant,

## 701 – Liaison Castillon - Viella

- Coût total : 6 674 K€ TTC
- Subventions : 3 375 K€
- SMNEP : 2 162 K€
- Syndicats partenaires : 1 137 K€
- Planning : réception le 16 décembre 2009

**S**

## 905 - Création d'un 3eme réservoir à Buros (5000 m3) :

- Coût total : 1 M € TTC
- Subventions : CG64 : 294 K€
- Planning : Réception définitive en mai 2011.

**S**

## 914 – Modélisation du champ captant de Baliros et Pardies-Piétat :

- Coût total : 93.5 K€ TTC
- **RAR 11 : 100 K€**
- Subventions : 23.4 K€ CG64
- Planning : Phase d'investigation terrain débutée en mai 2011.

## 702 - Mise en conformité des périmètres de protection sur les forages de Bordes :

- Coût total : 381 K€ TTC
- Subventions : 156 K€
- SMNEP : 304 K€
- Planning : réception le 28 septembre 2010.

**S**

## 906 – Réhabilitation du réservoir de Pontacq :

- Coût total : 230 K€ TTC
- Subventions : 0
- Planning : Réception des travaux le 17 mai 2011.

**S**

## 1001 - Modernisation Arthez d'Asson Tr3 :

- Coût total : 256.7 K€
- **RAR 11 : 98.5 K€**
- **BP 12 : 200 K€**
- Planning : Travaux débutés en janvier 2012 pour une durée estimée à 6 mois.

## 703 – Liaisons Lalongue – Lespielle - Castillon :

- Coût total : 3 272 K€ TTC
- Subventions : 633 K€
- SMNEP : 2 638 K€

**S**

## 908 - Réhabilitation du château d'eau de Sedzère :

- Coût total : 414 K€ TTC
- Subventions : 0
- Planning : Réception des travaux le 17 mai 2011.

**S**

## 1004 – Mise en conformité Burosse-Mendousse :

- Coût estimatif : 165 K€ TTC
- **RAR 2011 : 61.3 K€**
- **BP 2012 : 110 K€**
- Subventions : demande d'aide déposée auprès de l'AEAG et du CG 64 (toujours sans réponse)
- Planning : Consultation des entreprises pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

## Mission d'assistance suivi DSP – SP 2000

- Montant marché : 31 K€ TTC
- Subventions : CG64
- Planning : juin 09 – déc 10

**S**

## 1005 – Etude potentiel hydroélectrique des Aygues :

- Coût estimatif : 10 K€ TTC
- **RAR 2011 : 10 K€**

## 1201 – Marché à bon de commande canalisation :

- Coût plafond : 200 K€/an
- **BP 2012 : 200 K€**
- Planning : Consultation engagée en février 2012. Remise des offres pour le 28 mars 2012.

## 1202- Modernisation des Aygues :

- Coût estimatif : 260 K€ TTC
- **BP 2012 : 260c K€**
- Planning : AVP juin 10. L'avancement du programme de travaux est en attente d'un accord avec la commune de Louvie-Juzon.

**XXX** : Programme de travaux inscrit aux budgets antérieurs,

**XXX** : Programme de travaux voté en 2009 (BP et DM),

**XXX** : Programme de travaux voté en 2010 (BP et DM),

**XXX** : Programme de travaux voté en 2011 (BP et DM),

**XXX** : Programme de travaux voté en 2012 (BP et DM).

**S**, \_\_\_\_\_ : Programme **S**oldé, programme en cours, programme à long terme.

Dernière mise à jour : 21 mars 2012



Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET** : Approbation du compte administratif 2011

**Date de la convocation** : 8 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etaients présents** : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et SANSOT

Etaients absents et excusés : 3

Nbre de délégués : 19

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 19

M de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

\*\*\*\*\*

**VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	7 023 369.00
	Réalisé :	2 545 412.33
	Reste à réaliser :	3 924 673.00
Recettes	Prévus :	7 023 369.00
	Réalisé :	3 724 418.79
	Reste à réaliser :	1 039 817.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	3 417 586.00
	Réalisé :	1 324 433.33
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	3 417 586.00
	Réalisé :	3 524 599.62
	Reste à réaliser :	0.00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	1 179 006.46
Fonctionnement :	2 200 166.29
Résultat global :	3 379 172.75

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT  
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROS

## Statut de la télétransmission

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_6
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.1 - Decisions budgetaires
<b>Objet de l'acte</b>	approbation du compte administratif 2011
<b>Statut de la transmission</b>	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 26/03/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU ( action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU )
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_6-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	





**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU**

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET** : Approbation du compte de gestion dressé par le percepteur

**Date de la convocation** : 8 mars 2012

**L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.**

**Etaient présents** : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et SANSOT

**Etaient absents et excusés** : 3

**Nbre de délégués** : 19

**Nbre de délégués en exercice** : 19

**Nbre de délégués ayant pris part à la décision** : 19

**M de CANET a été élu secrétaire de séance.** (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

**\*\*\*\*\***

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé de compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**> DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT**

**Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

**MAISON DE L'EAU**

Route de Morlaàs

64160 BUROS



## Statut de la télétransmission

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_7
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.1 - Decisions budgetaires
<b>Objet de l'acte</b>	approbation du compte de gestion dressé par le percepteur
<b>Statut de la transmission</b>	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 26/03/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU ( action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU )
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_7-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	



Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET** : Affectation des résultats 2011

**Date de la convocation** : 8 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etaient présents** : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et SANSOT

Etaient absents et excusés : 3

Nbre de délégués : 19

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 19

M de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

\*\*\*\*\*

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011  
**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de l'année de :	774 884.85
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	1 425 281.44
- Un déficit reporté de :	0

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 200 166.29

- Un excédent d'investissement de l'année de :	671 181.94
- Un excédent d'investissement reporté de :	507 824.52
- Un déficit des restes à réaliser de :	2 884 856.00

Soit un déficit d'investissement de : 1 705 849.54

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 ; EXCEDENT	2 200 166.29
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	1 705 849.54
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	494 316.75
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) ; EXCEDENT	1 179 006.46

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT**  
**Jean Pierre PEYS**  
SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU  
**MAISON DE L'EAU**  
Route de Morlaas  
64160 BUROS

## Statut de la télétransmission

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_8
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.1 - Decisions budgetaires
<b>Objet de l'acte</b>	affectation résultats 2011
<b>Statut de la transmission</b>	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 26/03/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU ( action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU )
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_8-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	





Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET** : Vote du budget primitif 2012

**Date de la convocation** : 8 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et SANSOT

Etai<sup>ent</sup> absents et excusés : 3

Nbre de délégués : 19

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 19

M de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

\*\*\*\*\*

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011

**Investissement**

Dépenses 7 076 303

Recettes 7 076 303

**Fonctionnement**

Dépenses 2 475 483

Recettes 2 475 483

Pour rappel, total budget

**Investissement**

Dépenses : 7 076 303

Recettes : 7 076 303

**Fonctionnement**

Dépenses : 2 475 483

Recettes : 2 475 483

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT  
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU  
**MAISON DE L'EAU**  
Route de Morlaàs  
64160 BUROS

## Statut de la télétransmission

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_9
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.1 - Decisions budgetaires
<b>Objet de l'acte</b>	Vote du Budget primitif 2012
<b>Statut de la transmission</b>	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 26/03/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU ( action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU )
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_9-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	



**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU**

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET :** Convention relative au poste dédié au Plan d'action territorial du Gave de Pau (PAT) avec le Syndicat des Trois Cantons.

**Date de la convocation : 8 mars 2012**

**L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.**

**Etaient présents :** CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et SANSOT

**Etaient absents et excusés : 3**

**Nbre de délégués : 19**

**Nbre de délégués en exercice : 19**

**Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 19**

**M de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)**

**\*\*\*\*\***

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la Collectivité souhaite recruter un ingénieur chargé de l'animation du Plan d'Action Territorial du Gave de Pau (PAT) pour poursuivre le Plan d'Action Territorial actuel qui s'achève le 31 décembre 2012.

Il propose à cet effet de signer une convention spécifique avec le Syndicat des Trois Cantons afin de poursuivre les missions qui ont été engagées dans le cadre du présent PAT. Cette mission durera du 15 octobre 2012 au 31 décembre 2012.

Le budget de cette mission serait de l'ordre de 10 000€. L'ensemble des frais sera supporté par le Syndicat Mixte du Nord Est de PAU et sera refacturé au Syndicat des Trois Cantons qui l'inclura dans le décompte financier du PAT sur présentation d'un état du Syndicat Mixte du Nord Est de PAU sur la base maximale de 10 000 €.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**> AUTORISE Mr le Président à signer la convention.**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT  
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

**MAISON DE L'EAU**

Route de Morlaas

64160 BUROS



## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_4
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	5.5 - Delegation de signature
<b>Objet de l'acte</b>	convention relative au poste dédié au Plan d'action territorial du gave de Pau avec le Syndicat des trois cantons
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_4-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	26/03/2012



Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET** : Création d'un poste occasionnel d'ingénieur territorial

**Date de la convocation** : 8 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etaient présents** : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et SANSOT

Etaient absents et excusés : 3

Nbre de délégués : 19

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 19

M de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que dans le cadre du Plan d'action territorial du Gave de Pau (PAT), un ingénieur territorial a été recruté afin de mettre en œuvre les différentes missions afférentes à ce Plan. .

Afin de poursuivre les missions engagées, Monsieur le Président propose de créer un emploi d'ingénieur territorial occasionnel du 15 octobre 2012 au 31 décembre 2012.

Le recrutement serait effectué en application des dispositions de l'article 3 – 2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel.

L'emploi pourrait être doté de la rémunération afférente au 1er échelon de l'échelle de rémunération applicable aux ingénieurs territoriaux soit actuellement l'indice brut 379 de la fonction publique. Il propose d'appliquer les revalorisations de cette échelle indiciaire qui interviendraient pour les fonctionnaires.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**>DECIDE la création, du 15 octobre 2012 au 31 décembre 2012 d'un emploi occasionnel d'ingénieur territorial à temps complet**

**>DECIDE que cet emploi sera doté de la rémunération afférente au 1er échelon de l'échelle de rémunération applicable aux ingénieurs territoriaux soit actuellement l'indice brut 379 de la fonction publique et que seront appliquées les revalorisations de cette échelle indiciaire intervenant pour les fonctionnaires,**

**>AUTORISE le Président à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,**

**>PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT**

**Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

**MAISON DE L'EAU**

Route de Morlaàs

64160 BUROS

## Statut de la télétransmission

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_5
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	4.2 - Personnel contractuel
<b>Objet de l'acte</b>	Temps partiel pour le poste d'ingénieur contractuel
<b>Statut de la transmission</b>	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 26/03/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU ( action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU )
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_5-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	





Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET** : Extension du régime indemnitaire de la filière technique

**Date de la convocation** : 8 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etaient présents** : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et SANSOT

Etaient absents et excusés : 3

Nbre de délégués : 19

Nbre de délégués en exercice : 19

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 19

M de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération du 10 avril 2009, un régime indemnitaire a été institué pour les ingénieurs territoriaux de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle qu'afin de poursuivre les missions engagées dans le cadre du Plan d'Action territorial (PAT du Gave de Pau), un emploi d'ingénieur territorial occasionnel à temps partiel a été créé du 15 octobre 2012 au 31 décembre 2012.

Monsieur le Président propose d'étendre au personnel non titulaire de la filière technique les dispositions du régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**>AUTORISE** le Président à étendre au personnel non titulaire les dispositions relatives au régime indemnitaire afférent à la filière technique.

**>DECIDE** que les coefficients appliqués seront déterminés par Monsieur le Président lors des attributions individuelles.

**>PRECISE** : - que les dispositions de la présente délibération prendront effet le 15 octobre 2012

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT  
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU  
MAISON DE L'EAU  
Route de Morlaàs  
64160 BUROS

## Statut de la télétransmission

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_3
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	4.2 - Personnel contractuel
<b>Objet de l'acte</b>	Extension du régime indemnitaire de la filière technique
<b>Statut de la transmission</b>	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 26/03/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU ( action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU )
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_3-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	



**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU**

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET** : Temps partiel pour le poste d'ingénieur contractuel.

**Date de la convocation** : 8 mars 2012

**L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.**

**Etaient présents** : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et SANSOT

**Etaient absents et excusés** : 3

**Nbre de délégués** : 19

**Nbre de délégués en exercice** : 19

**Nbre de délégués ayant pris part à la décision** : 19

**M de CANET a été élu secrétaire de séance.** (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu' un agent non titulaire recruté sur un emploi d'un ingénieur agronome employé à temps complet a manifesté le désir de travailler à temps partiel à compter du 15 octobre 2012 pour une durée hebdomadaire de travail égale à 80% du temps pour élever son premier enfant de moins de 3ans.

Il appartient au Comité syndical de se prononcer sur les conditions d'exercice des fonctions à temps partiel dans la collectivité.

Il propose de donner une suite favorable à cette demande dans les conditions suivantes :

- l'autorisation de travail à temps partiel ne concerne que le poste d'ingénieur contractuel,
- la quotité du temps partiel ne pourra être que de 80%
- l'autorisation de travail à temps partiel sera donnée pouvant aller jusqu'au 3eme anniversaire de l'enfant
- l'emploi du temps sera déterminé par le Président et organisé dans un cadre hebdomadaire

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :**

**>AUTORISE l'exercice des fonctions à temps partiel sur l'emploi d'ingénieur contractuel, selon les conditions exposées par le Président,**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT  
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU  
**MAISON DE L'EAU**  
Route de Morlaas  
64160 BUROS



## Statut de la télétransmission

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_5
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	4.2 - Personnel contractuel
<b>Objet de l'acte</b>	Temps partiel pour le poste d'ingénieur contractuel
<b>Statut de la transmission</b>	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 26/03/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU ( action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU )
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_5-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	26/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	



Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU  
NORD EST DE PAU

**Séance du 22 mars 2012**

**OBJET** Versement d'une gratification aux stagiaires du SMNEP

**Date de la convocation : 8 mars 2012**

L'an deux mille douze et le vingt-deux du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

**Etaient présents :**

Etaient absents et excusés : 3

Nbre de délégués : 19

Nbre de délégués en exercice :

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 19

M. DE CHALET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération du 27 novembre 2009 fixe l'indemnisation des stagiaires à 398€ mois soit 30% du SMIC de l'année 2009.

Monsieur le Président propose de prendre une nouvelle délibération qui intégrerait l'évolution du coût du SMIC.

Ainsi, les stagiaires reçus au SMNEP et bénéficiant d'un régime d'indemnisation pour le travail qu'ils sont amenés à produire, percevront une gratification dont le montant sera égal à 30 % du SMIC par mois.

L'indemnité serait calculée au prorata temporis et versée mensuellement.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :**

> DECIDE d'annuler et de remplacer la délibération du 27 novembre 2009 dans la mesure où elle n'intègre pas l'évolution du montant du SMIC

> DECIDE mettre en place un régime indemnitaire pour les stagiaires accueillis au Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau, à hauteur de 30 % du SMIC par mois.

> PRECISE que l'indemnisation sera proposée au prorata temporis et versée mensuellement.

> AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de stage

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT  
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU  
MAISON DE L'EAU  
Route de Morlaàs  
64160 BUROS

Rem du exécutoire pour  
transmission en  
préfecture le 22.03.12  
et publication le 22.03.12.

## Statut de la télétransmission

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
<b>Numéro de l'acte</b>	D_220312_1
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	4.2 - Personnel contractuel
<b>Objet de l'acte</b>	Versement d'une gratification au stagiaire du SMNEP
<b>Statut de la transmission</b>	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 22/03/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU ( action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU )
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256400417-20120322-D_220312_1-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	22/03/2012
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	